

Règlement du Jeu « Rallye Click & Go » du 23/04/2021 en ligne

Article 1 : Organisateur

L'association CREAN, centre d'information Europe Direct Normandie Vire, situé Route de Caen 14500 Vire Normandie organise un jeu gratuit ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans dont la résidence principale est en Normandie. Ce jeu est intitulé « Rallye Click & Go » (ci-après le « Jeu »). Il se déroule selon les modalités et dispositions prévues au présent règlement du jeu (ci-après le « Règlement »).
Ce Jeu se déroule exclusivement en ligne sur Facebook et Instagram.

Article 2 : Le jeu

Ce Jeu se déroule le 23/04/21 de 9h30 à 11h45 (date et heure en France métropolitaine).
L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la durée du Jeu si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 3 : Conditions de participation

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Ce Jeu est accessible à toute personne physique de 16 à 30 ans résidente (résidence principale) en région Normandie (France).
Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, de même que leurs familles (même nom et/ou même adresse postale), les salariés de l'Organisateur.
L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant au jeu (ci-après le ou les « Participant(s) ») de justifier du respect de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de sa dotation. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier toutes informations du Participant, de telle sorte que toutes indications d'identité, d'âge ou d'adresse fausses entraîneront l'annulation immédiate de leur participation.

Article 4 : Accès au jeu, modalités d'inscription et de participation

Le Jeu est accessible exclusivement en ligne sur Facebook et Instagram sur les comptes suivants :
@creaneuropedirect et @crean_europe
Les Participants peuvent être informés de l'existence du Jeu par des partages sur d'autres comptes Facebook et Instagram ou d'autres médias.

Le Jeu sera constitué, le 23/04/2021 de 9h30 à 11h10 de 6 posts sur Facebook et relayés sur Instagram. Les 5 premiers posts à raison de 20 min entre chacun renverront chacun sur un article en ligne, différent pour chaque post et chaque article contiendra des indices à découvrir et à mémoriser. Le 6ème post à 11h10 renverra aussi sur un article en ligne qui comportera l'énigme à résoudre et le lien vers un formulaire en ligne pour que les Participants donnent leur réponse à l'énigme ainsi que les coordonnées nécessaires à leur identification pour la dotation éventuelle. Les Participants auront jusqu'à 11h45 pour remplir et envoyer le formulaire. Les renvois des formulaires seront horodatés automatiquement, tout renvoi après 11h45 le 23/04/21 ne sera pas pris en compte. Les informations à remplir dans ce formulaire sont les suivantes : prénom, nom, date de naissance, adresse mail, adresse postale, réponse à l'énigme.

Les Participants qui auront renvoyé, via le formulaire en ligne, la réponse à l'énigme formulée dans le 6ème post, seront classés par ordre d'arrivée par l'horodatage automatique. Les gagnants seront les 3 premiers à avoir donné la bonne réponse à l'énigme. Les dotations attribuées à chacun seront différentes.

Les Participants ne peuvent participer qu'une seule fois au Jeu.

Article 5 : Dotations

Sont mises en jeu, pendant la période du Jeu, les dotations suivantes (Ci-après la/les « Dotation(s) ») :

- Pour le 1er participant, selon l'horodatage automatique, a avoir rempli et envoyé le formulaire en ligne avec la bonne réponse : Pass interrail Global - 2nde classe - 4 jours sur un mois (sous condition pour les mineurs d'une autorisation parentale pour la délivrance de la dotation)
- Pour le 2ème et le 3ème participants, selon l'horodatage automatique, a avoir rempli et envoyé le formulaire en ligne avec la bonne réponse des Goodies Train de la Mobilité.

Les Dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque raison que ce soit. Les Dotations attribuées sont personnelles et non transmissibles.

L'organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, au lot proposé, un lot de nature équivalente et de même valeur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans que cette substitution n'ouvre droit à une quelconque indemnité au profit du Gagnant.

Le Gagnant sera contacté par courrier électronique. Par ce courrier électronique, l'organisateur demandera au Gagnant de lui confirmer son nom, son prénom, sa date de naissance ainsi que son adresse postale à des fins d'acheminement de la Dotation gagnée.

Si un Gagnant n'était pas joignable à l'issue de deux courriers électroniques émis par l'organisateur, alors les Dotations non réclamées ne seront ni remises en jeu ni attribuées à un autre Participant.

Il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de Gagnants qui ne pourraient être joints en raison de courrier électronique invalide ou illisible. De même, l'organisateur ne saurait être responsable en cas d'adresse postale incorrecte, illisible, ne correspondant pas à celle du Gagnant, ou en cas d'impossibilité technique de livrer la Dotation.

Article 6 : Bonne foi

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à l'organisateur des informations exactes. Le Participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie mentionnées comme étant obligatoires. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera l'annulation de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi enregistrement.

Il est rigoureusement interdit à un même Participant de jouer avec plusieurs e-mails.

Un seul Participant peut jouer au sein d'un même foyer : même prénom et même adresse e-mail et/ou même adresse IP.

S'il est démontré que le Participant n'a pas respecté cette obligation. L'organisateur pourra, de plein droit, lui faire perdre le bénéfice de son gain.

Article 7 : Garantie des participants

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces engagements par les Participants. En cas de non-respect de ces engagements, chaque Participant s'engage à prendre en charge tous les frais, dommages et intérêts, montants transactionnels, honoraires raisonnables de conseils, exposés par l'organisateur, relatifs à une éventuelle action judiciaire engagée par un tiers, notamment sur le fondement de ses droits antérieurs et impliquant le Participant.

Chaque Participant s'engage, en tout état de cause, à apporter toute l'aide et les informations nécessaires dans le cadre d'une action qui viendrait à être engagée à l'encontre de l'organisateur.

Par ailleurs, les Participants tenant des propos diffamatoires, injurieux ou calomnieux à l'égard de l'organisateur (à la libre appréciation de l'organisateur) pourront à tout moment être exclus du Jeu et voir leur participation et ou leur Dotation annulée.

Article 8 : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, d'autres matériels de connexion, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi du formulaire à une adresse erronée ou incomplète.

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion du Jeu. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se font sous leur entière responsabilité. Il

appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

L'organisateur interdit à tout Participant de modifier le dispositif du Jeu par quelque procédé que ce soit, en vue notamment de changer l'issue d'une partie ou d'en modifier les résultats. A cet égard, l'organisateur se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les Participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

L'organisateur se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent Règlement.

Article 9 : Responsabilité de l'organisateur

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de fournir l'accès au Jeu, au formulaire de réponse à l'énigme, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du présent Règlement, et remettre les Dotations aux Gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écarter, le proroger ou à en modifier les conditions.

L'organisateur ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. L'organisateur met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenu pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d'emails erronés aux Participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels, de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. L'organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, l'organisateur ne sera pas tenue responsable desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

L'organisateur n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des Dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De problèmes d'accès au serveur du Jeu,
- De destruction des informations fournies par des Participants pour une raison non imputable à l'organisateur, dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé automatisé de l'horodatage des formulaires de réponses des participants.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à l'organisateur, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre

problème.

L'organisateur pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de circonstances étrangères à sa volonté, reporter, écourter, proroger, modifier, voire annuler le Jeu.

Article 10 : Contestations et réclamations

La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent Règlement.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'organisateur. En cas de contestation, réclamation ou différend relatifs au Jeu ou au présent Règlement, les différentes parties tenteront de trouver un règlement amiable.

Article 11 : Traitement des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le formulaire de réponse au jeu sont nécessaires à la participation au Jeu, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des Dotations. Elles seront uniquement utiliser pour cela.

Article 12 : Acceptation du présent règlement

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent Règlement. L'organisateur ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du Jeu pendant toute sa durée.

Ce règlement est disponible et consultable sur le site Internet du CREAN – Europe Direct Normandie Vire : www.europe-crean.eu. Toute participation au jeu vaut connaissance du présent règlement

FIN